



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAPES

Question écrite n° 112158

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la suppression des sessions 2012 des CAPES de langues régionales et notamment du CAPES d'occitan. C'est avec stupeur et consternation que les acteurs de l'enseignement des langues régionales ont appris la décision du ministère de l'éducation nationale de ne pas organiser de CAPES de langues régionales en 2012. Les langues régionales, en particulier la langue d'oc, méritent mieux que cette exclusion de fait du système éducatif. Cette décision est non seulement injustifiable pour des raisons financières et techniques - le nombre d'enseignant d'occitan dans le secondaire est très largement insuffisant -, mais aussi complètement inacceptable car contraire à la Constitution de la République, aux engagements internationaux de la France, aux conventions signées avec les régions conformément à la loi. Elle est contraire enfin aux déclarations du Président de la République. Il lui rappelle à cet égard que le 12 novembre 2009, à la Chapelle-en-Vercors, le Président de la République avait affirmé, en parlant des expressions culturelles et notamment des langues, « les laisser disparaître serait une faute [...] Songez aux trésors que la langue d'oc a déposé dans notre culture nationale ». Pour ces différentes raisons, il lui demande donc s'il est envisagé de mettre au CAPES d'occitan de la session 2012 le nombre de postes nécessaires au développement de cet enseignement.

Texte de la réponse

Les langues régionales sont enseignées dans les différents niveaux du système éducatif sans discontinuer depuis 1982 et scolarisent plus de 32 000 élèves dans le second degré. Ces enseignements se poursuivront dans les années à venir, conformément à la volonté réaffirmée par le Président de la République en 2009, après l'adoption de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, instituant l'appartenance des langues régionales au patrimoine de la France. Les inscriptions aux concours du CAPES, dans ces mêmes langues régionales, ont été ouvertes pour la session 2012, du 31 mai jusqu'au 12 juillet 2011, pour des épreuves qui auront lieu au mois de novembre 2011.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112158

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6777

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10844